Timbres coupés dans le service du recouvrement en France

Jacques LAVIGNE

" PIÈCE DU MOIS " DU 5 SEPTEMBRE 2026



L'utilisation de timbres-poste coupés est exceptionnelle dans le service du recouvrement français. Cette pratique non réglementaire correspond à un besoin ponctuel suite à une pénurie de figurines. Nous présentons le cas d'un timbre de 20 centimes coupé sur une enveloppe N° 1488 de valeurs à recouvrer de la Côte d'Ivoire.

L'enveloppe est expédiée le 11 février 1916 du bureau de Soubre pour le bureau de Drewin affranchie avec un timbre à 15 c et une moitié de timbre à 20 c (soit 10 centimes). L'affranchissement à 25 c correspond au tarif du 15 juin 1879 quel que soit le poids de l'enveloppe N° 1488 de valeurs à recouvrer. La lettre arrive à Drewin le 19 février 1916.
La réglementation impose l'ouverture complète de l'enveloppe afin d'éviter l'oubli d'une partie du contenu dans l'envoi et seul le devant doit être conservé en archive. Le bureau de Drewin a conservé l'enveloppe complète avec apposition de son timbre à date au verso de l'enveloppe.

© Jacques Lavigne & Académie de philatélie 2026 ©